PAYS D'APT LUBERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2026

Le 15 octobre 2026, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 09 octobre 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2026-142

OBJET : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA CCPAL ET LES COMMUNES MEMBRES

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 33 - PROCURATIONS : 9 - VOTANTS : 42

Présents :
APT : M. Jean AILLAUD, M. Cédric MAROS, Mme Dominique SANTONI, M. Frédéric SACCO, Mme Gaëlle LETTERON, Mme Isabelle NOTARIANNI, Mme Charlotte KHALFAOUI, M. Patrick BONNET, Mme Roxane DALMASSO, M. Christophe CARMINATI, Mme Céline CELCE
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
BUOUX : M. Patrice HIVERT
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD représenté par M. Gilles MARSETTI
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL représenté par Marie MEHAYE
GARGAS : M. Patrick SIAUD
GIGNAC : M. Christophe MEZARD
GOULT : Mme Christine FLORENT
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Bruno PITOT
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
MURS : M. Alexandre BERGODAA
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, Mme Sandrine ISSON, Mme Sophie DELAYE, M. Marc RICHARDOT
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VIENS : M. Frédéric ROUX représenté par Mme Danièle PERRONE
VILLARS : M. Thomas SAMPIETRO

Absents :
APT : Mme Laure KALTENBACH-FOURNIER, M. Laurent COSTAGLIOLA-DI-FIORE, Mme Janet GUEVEL TAVOLINI
AURIBEAU : M. Roland CICERO
GARGAS : Mme Justine ESCHENBRENNER, Mme Florence QUAGHEBEUR

Procurations :
APT : M. El Hadji NDIOUR donne pouvoir à M. Cédric MAROS, M. Emmanuel LAURO donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Ines MAYSTRE donne pouvoir à Mme Charlotte KHALFAOUI
GARGAS : M. Pierre MARTIN donne pouvoir à M. Patrick SIAUD
LIOUX : M. Patrice FOURNIER donne pouvoir à M. Lucien AUBERT
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY donne pouvoir à M. Bruno PITOT, M. Patrick ICARD donne pouvoir à Mme Christine FLORENT
RUSTREL : M. Guillaume JEAN donne pouvoir à M. Christophe MEZARD
SAIGNON : M. Jean-Pierre BOYER donne pouvoir à Mme Martine CALAS

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20261015-2026-142-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code Général de la Fonction Publique,

Vu, le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu, les statuts de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon,

Considérant, que pour exercer la compétence eau et assainissement, il est nécessaire de maintenir les personnels existants dans les communes de Gignac, Saint-Pantaléon, et que pour exercer la compétence tourisme il est nécessaire également de maintenir le personnel existant dans les communes de Lacoste et Ménerbes, et qu'il convient par conséquent de mettre en place des conventions entre les communes précitées et la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon,

Le Président demande à l'assemblée l'autorisation de signer les conventions entre les communes de Gignac, Saint-Pantaléon, Lacoste et Ménerbes, et la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, selon les modalités prévues en annexe.

L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Autorise, le Président à signer les conventions entre les communes de Gignac, Saint-Pantaléon, Lacoste et Ménerbes, et la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon pour la période du 1 er janvier 2026 au 31 décembre 2026,

Dit, que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO

Le Président,
M. Gilles RIPERT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 28/10/2026

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20261015-2026-142-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

PAYS D'APT LUBERON

COUT ESTIMATIF 2026

Budget	Communes	Nombre d'heures annuelles	Taux horaire	Coût estimatif
Assainissement	Gignac	100 h	25.87 €	2 587.00 €
	Saint-Pantaléon	70 h	21.25 €	1 487.50 €
	Sous-total	170 h		4 074.50 €
Eau potable	Gignac	74 h	25.87 €	1 914.38 €
	Sous-total	74 h		1 914.38 €
OTI	Ménerbes	910 h	21.63 €	19 683.30 €
	Lacoste	728 h	23.43 €	17 057.04 €
	Sous-total	1 638 h		36 740.34 €
	TOTAL	1 882 h		42 729.22 €

SERVICE
RESSOURCES HUMAINES

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
PAYS D'APT LUBERON
81 avenue Frédéric Mistral
84400 APT
T.04 90 04 49 70
contact@paysapt-luberon.fr
www.paysapt-luberon.fr

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20261015-2026-142-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)